

ARRÊTÉ INTERRUPTIF DE TRAVAUX

Le maire de ... (**commune**) au nom de l'État,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme/ du patrimoine/ de l'environnement articles...

L'article L 480-2 peut toujours être cité, les autres selon les cas :

-travaux effectués sans autorisation d'urbanisme : L. 480-4 associé à L. 421-1 (permis de construire) ou L.421-2 (permis d'aménager) ou L.421-3 (permis de démolir) ou L 421-4 (déclaration préalable)
-travaux effectués en violation du Règlement National d'Urbanisme : L. 111-1, R. 111-1
-travaux effectués en violation du PLU : L610-1
-des articles du code du patrimoine ou de l'environnement peuvent également être cités (protection des monuments historiques, zone classée, etc.)

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de ... approuvé le... Révisé le... modifié le...

Vu le procès-verbal d'infraction(s) dressé le .../.../... par... (**nom et fonction de l'agent verbalisateur**)

Vu la lettre de procédure contradictoire en date du... réceptionnée par Monsieur... le... (date) l'invitant à produire ses observations dans un délai de 15 jours,

Vu les observations produites par Monsieur..., le...(date) /Maître X..., avocat de M..., le...(date) **OU**
Vu l'absence d'observations de Monsieur... dans le délai précité

Considérant que les travaux (**description précise des travaux**)

Considérant (selon le cas – voir tableau) :

➤ qu'une construction sise (**localisation exacte**) parcelle cadastrée section... n°... a été entreprise sans permis de construire ou sans déclaration préalable ;

➤ que, malgré le refus de permis de construire les travaux de construction de l'immeuble situé à (**localisation exacte**) parcelle cadastrée section... n°... ont été entrepris ;

➤ que, malgré l'opposition à la déclaration de travaux formulé le .../.../... par le maire ou le Préfet, des travaux ont été entrepris à (**localisation exacte**) parcelle cadastrée section... n°... ;

➤ que les travaux entrepris à (**localisation exacte**) parcelle cadastrée section... n°... objet du permis de construire/de la déclaration préalable n° délivré le .../.../... par : le Préfet d'Ille-et-Vilaine ; le maire de (**commune**) au nom de la commune/au nom de l'État ne sont pas conformes au permis de construire délivré.

➤ que les travaux entrepris à (**localisation exacte**) parcelle cadastrée section... n°... objet du permis de construire n° délivré le .../.../... par : le Préfet d'Ille-et-Vilaine ; le maire de (**commune**) au nom de la commune (**ou au nom de l'État**) ont été poursuivis malgré la décision de suspension prononcée par (**le tribunal administratif, la Cour administrative d'appel, le Conseil d'État**) en date du .../.../...

Considérant que les travaux en cours sont exécutés **selon le cas :**

➤ en violation des articles **du plan local d'urbanisme, du PLUi, de la carte communale** rendu(e) public (publique) ou approuvé(e) le .../.../...

➤ en violation des articles L 621-31 du code du patrimoine sur les monuments historiques ;

➤ en violation des articles L 341-1 à L 341-22 du code de l'environnement sur la protection des monuments naturels et des sites

...

NOTA : Cette liste n'est pas limitative. Il est indispensable, à peine de nullité, que l'AIT précise la ou les dispositions réglementaires qui ont été enfreintes.

Considérant que l'article L 480-2 alinéa 10 du code de l'urbanisme fait obligation d'interrompre lesdits travaux (***en cas de travaux réalisés sans autorisation administrative préalable***)

Considérant qu'il y a urgence compte tenu de ce que... (***justifier de manière précise en quoi consiste l'urgence : atteinte grave au caractère historique et esthétique des lieux, atteinte grave à l'environnement, mitage de la zone...***)

Considérant qu'il est de l'intérêt général que les travaux entrepris soient interrompus.

Considérant que les travaux ne sont pas interrompus.

ARRÊTE

Article 1^{er} : (nom de la personne physique et/ou de la personne morale bénéficiaire des travaux au sens des articles L. 480-4 et L. 480-4-2), demeurant (adresse précise de la personne physique et/ou de la personne morale bénéficiaire des travaux au sens des articles L 480-4 et L. 480-4-2), bénéficiaire des travaux réalisés en infraction sur l'unité foncière cadastrée section n° sise (***même adresse ou préciser si différente***), est mis en demeure d'interrompre immédiatement ceux-ci.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou contre décharge au bénéficiaire des travaux susvisés, ainsi qu'à toute personne responsable au sens de l'article L 480-4-2 du code de l'urbanisme.

Article 3 : Copie en sera transmise sans délai au préfet du département ainsi qu'au procureur de la République près le tribunal judiciaire de ... (***Rennes OU Saint-Malo***).

Article 4 : Toutes autorités de police et de gendarmerie sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait le à... (lieu) le/...../..... (***date d'édition de l'arrêté interruptif de travaux***)

Nom, prénom, qualité

Signature de l'autorité compétente

Avertissement : Le non-respect de la mise en demeure prévue à l'article 1er du présent arrêté sera constitutif d'une nouvelle infraction, prévue et réprimée par l'article L 480-3 du code de l'urbanisme, sans préjudice des mesures de coercition qui pourront être prises en application de l'article L. 480-2 alinéa 7 du même code, en procédant notamment à la saisie des matériaux approvisionnés ou du matériel de chantier et, s'il y a lieu, à l'apposition des scellés.

Délais et voies de recours : Dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification, les destinataires du présent arrêté peuvent présenter un recours administratif auprès de l'autorité signataire ou de l'autorité hiérarchique ou saisir le tribunal administratif de Rennes [Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte – CS44416 – 35 044 Rennes Cedex] d'un recours contentieux, conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative.

Copie :

- Préfet d'Ille-et-Vilaine
- Procureur de la République
- Bénéficiaire des travaux